



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-17322>

Département(s) de publication : 06

Annonce n° 24-17322

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Pas d'avis initial

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Régie Parcs d'Azur (06)

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 83187208000013

Ville : Nice Cedex 1

Code postal : 06009

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 06

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : La réalisation de prestations de dératisation, désinsectisation, démoustication et protection contre les pigeons.

Code CPV principal - Descripteur principal : 90923000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Le marché est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la notification. Il pourra faire l'objet de 3 reconductions sans que la durée totale n'excède 4 ans Les prestations feront l'objet d'un marché fractionné à bons de commande. Les prestations du marché sont exécutées par l'émission de bons de commande successifs selon les besoins. Chaque bon de commande précise celles des prestations décrites dans le marché dont l'exécution est demandée. Il en détermine la quantité. ce marché est un marché à bons de commande avec un minimum et un maximum fixés en valeur. Les montants minimum et maximum sont : Montant minimum annuel (H.T.) : 2 000,00 euros. Montant maximum annuel (H.T.) : 20 000,00 euros.

Critères d'attribution : Critère n°1. le Prix 60 % noté sur 20. Le prix sera jugé sur la base des prix figurant dans la Pièce Financière Unique (Pfu). Critère n°2. La valeur technique 40% noté sur 20. Pour répondre à ce critère, le candidat devra décrire précisément dans le Cadre de Mémoire Technique les éléments suivants. Sous critère no1 : Sous-Critère no1 : Qualité de service (20 points). Sous critère no2 : Délai d'intervention pour une intervention ponctuelle (5 points). Sous critère no3 : Délai de remise des rapports (5 points). Sous critère no4 : Les produits utilisés, les performances en matière de sécurité et

de protection de l'environnement (20 points). Pour le sous-critère 4, en l'absence de transmission des fiches de données de sécurité de chaque produit, l'offre sera déclarée irrégulière. En cas d'égalité de la note globale, c'est le candidat le mieux placé sur le critère majoritaire qui sera attributaire du marché public.

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Notifié à la SARP HYGIENE BATIMENT, 28 Boulevard Pesaro , 92000 NANTERRE le 29/01/2024

Date d'envoi du présent avis à la publication : 12/02/2024